



## Emprunt regime matrimonial aux acquets

-----  
Par Visiteur

Mon père m'a fait une donation d'une ruine (toit+murs) qui est à mon nom et non au nom de mon mari. Je vais emprunter pour faire des travaux. Je suis mariée, aux acquets, les banques ne veulent pas m'assurer par rapport à l'emprunt et la pension que je perçois (invalidité 2 temporaire) donc la banque demande une ouverture de cpte commun (moi et mon mari), le crédit sera au nom de mon mari mais c'est moi qui alimenterai tous les mois le cpte pour payer le crédit. Que se passera-t-il en cas de divorce ? Devrai-je lui rembourser la moitié de la somme du crédit contracté (alors que c'est moi qui aurais payé la totalité du crédit).

J'ai deux enfants 8 et 12 ans et j'ai appris qu'une indemnité de 100 000 euros était versée à la personne qui avait la garde des enfants, est-ce vrai ? Comment puis-je me protéger ?

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

le crédit sera au nom de mon mari

Le crédit ne sera-t-il pas plutôt au nom de deux ? Si je vous demande ça, c'est parce que c'est la pratique la plus courante et c'est la seule qui permet à la banque de saisir l'intégralité du patrimoine des deux époux en cas de problème.

Que se passera-t-il en cas de divorce ? Devrai-je lui rembourser la moitié de la somme du crédit contracté (alors que c'est moi qui aurais payé la totalité du crédit).

En cas de divorce, la communauté aura droit à récompense pour l'intégralité de l'emprunt sauf pour la partie de l'emprunt qui a été financé avec des deniers qui vous sont propres.

Attention, vous semblez penser que vos salaires et pensions assimilés sont des deniers propres. C'est une erreur dans la mesure où ce sont des biens communs. Les biens propres sont essentiellement ceux reçus par donation ou les fruits provenant d'un bien propre (exemple: Loyer d'un appartement qui vous appartient en propre).

Dès lors, si vous financez la maison avec des deniers communs, vous devrez effectivement rembourser la moitié à votre mari.

J'ai deux enfants 8 et 12 ans et j'ai appris qu'une indemnité de 100 000 euros était versée à la personne qui avait la garde des enfants, est-ce vrai ?

C'est quoi cette histoire de 100 000 euros ? Vous faites allusion à quoi ? Qui vous a dit ça ?

Bien cordialement.